

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
Profil professionnel

FLEURISTE

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le

Fleuriste

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau **3** du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Le/la fleuriste est **un technicien/ une technicienne** qui entretient les végétaux, qui en connaît l'origine, le nom (scientifique et courant), les différentes variétés, leur toxicité, leurs besoins, leurs utilités, ainsi que leur symbolique ; il/elle prodigue des conseils.

Le/la fleuriste est également créatif/créative tant dans le mélange des couleurs que dans leurs associations. Il/elle réalise de nombreux bouquets, montages, décors personnalisés et adaptés à toutes circonstances, et cela partout dans le monde ; il/elle embellit les décors.

Le/la fleuriste est **un commerçant/une commerçante** qui connaît la disponibilité sur le marché mais aussi la demande suivant les saisons ; il/elle sélectionne la meilleure marchandise parmi les fournisseurs, tant pour les végétaux que pour les accessoires ; il/elle dispose du sens de la communication et maîtrise une approche correcte du client et du fournisseur ; il/elle possède un bon sens de l'organisation.

Le/la fleuriste réalise en toute autonomie les tâches suivantes :

- ◆ acheter la marchandise, la ranger ;
- ◆ entretenir et soigner les fleurs coupées, les plantes vertes et ensembles fleuris ;
- ◆ réaliser des « compositions florales » pour toutes circonstances (fleurs, fruits, légumes, feuilles, ..., accessoires divers) ;
- ◆ créer des décors floraux ;
- ◆ aménager les espaces de ventes ;
- ◆ informer et conseiller le client ;
- ◆ vendre des produits, des articles et des services ;
- ◆ entretenir les outils, les machines, les matériels et équipements ;
- ◆ gérer les déchets ;
- ◆ gérer son entreprise ;
- ◆ se tenir informé(e) des nouveautés et de l'évolution du métier.

III. ACTIVITES CLES

dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement,

dans le respect de la réglementation en vigueur en matière des produits nécessitant un traitement particulier ou des précautions particulières (produits dangereux, produits inflammables ...),

- ◆ d'acheter la marchandise, de la ranger ;

- ◆ d'entretenir et de soigner les fleurs coupées, les plantes vertes et ensembles fleuris ;
- ◆ de réaliser des « compositions florales » pour toutes circonstances (fleurs, fruits, légumes, feuilles, ..., accessoires divers) ;
- ◆ de créer des décors floraux ;
- ◆ d'aménager les espaces de ventes ;
- ◆ d'informer et de le conseiller le client ;
- ◆ de vendre des produits, des articles et des services ;
- ◆ d'entretenir les outils, les machines, les matériels et équipements ;
- ◆ de gérer les déchets ;
- ◆ de gérer son entreprise ;
- ◆ de se tenir informé(e) des nouveautés et de l'évolution du métier.

IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Le métier s'exerce essentiellement comme indépendant.

V. SITOGRAPHIE

<http://www.sfmq.cfwb.be/index.php?id=1527#c4204>

<http://metiers.siep.be/metier/fleuriste/>

candidat.pole-emploi.fr/.../fichemetierrome.blocficherome.telechargerpdf?codeRome...

<https://www.qapa.fr/metiers/fleuriste-decorateur-floral-fleuriste-decoratrice-florale/955>